



MAIRIE DE NANTERRE

# Conseil de Quartier Du Chemin de l'Île

SYNTHÈSE DU 5 OCTOBRE 2011

**Habiba BENADDI-BIGDADE**, conseillère municipale et responsable de l'animation du conseil de quartier, rappelle que le conseil de quartier est une instance qui permet la restitution des différents ateliers d'habitants. L'ordre du jour, établi en atelier, est aujourd'hui le suivant :

- Retour de l'atelier cadre de vie du 15 juin 2011
- Echange sur la gestion de l'espace public au Chemin de l'Île, stationnement et circulations, en présence de Didier DEBORD, adjoint au maire en charge de ce dossier.

Pour cette séance, Habiba BENADDI-BIGDADE est donc accompagnée de **Didier DEBORD**, mais aussi de **Hassan HMANI, adjoint au maire**, **Thérèse NGIMBOUS-BATJOM**, conseillère municipale, élue sur le quartier et copilote de l'atelier cadre de vie et de **Barbara FEAUGAS**, conseillère municipale. Habiba BENADDI-BIGDADE les remercie ainsi que Jean GRILLOT et Catherine KLEIN, respectivement directeurs du service infrastructure et du service environnement, et les 50 personnes venues assister à ce conseil de quartier. Elle excuse Catherine MOURET et Michel HIEU, conseillers municipaux, élus du quartier, qui n'ont pu se libérer pour assister à cette séance.

## 1. Retour de l'atelier cadre de vie du 15 juin 2011

Le tableau de suivi est joint en annexe.

Habiba BENADDI-BIGDADE rappelle la méthode de travail engagée autour des questions liées au cadre de vie. Un tableau de suivi permet de recenser toutes les demandes issues des ateliers, des visites de terrain ou des conseils de quartier. Elles sont ensuite transmises au service compétent de la Ville ou autre organisme (bailleurs, conseil général...) pour traitement. Un retour est régulièrement fait en atelier et conseil de quartier pour apporter des réponses sur chacun des points et établir un suivi des travaux éventuellement réalisés. Habiba Benaddi-Bigdade insiste sur le fait que tout point abordé est inscrit dans le tableau de suivi qui compte aujourd'hui 91 points. 50 ont déjà été traitées. 41 demandes vont donc être abordées aujourd'hui. Elle rappelle que l'atelier cadre de vie est copiloté par un élu de quartier, Thérèse NGIMBOUS-BATJOM et un habitant qui est excusé ce soir-là.

Thérèse NGIMBOUS-BATJOM précise que sur les 41 demandes traitées aujourd'hui, 21 ont déjà des réponses. Elle informe le conseil de quartier qu'une réflexion sur le civisme va être engagée à l'échelle du quartier et invite toute personne intéressée à s'y inscrire auprès d'Hélène de la PORTE, chef de projet du quartier ([helene.delaporte@mairie-nanterre.fr](mailto:helene.delaporte@mairie-nanterre.fr)). « *Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues* », précise-t-elle.

Elle présente ensuite l'état d'avancement du tableau cadre de vie (joint en annexe).

Les points qui suscitent des réactions de la part des habitants :

- **Point 3** : un habitant signale que le plot est régulièrement démonté et que les voitures continuent de stationner devant la boucherie.
- **Point 6** : un habitant : « *le maire a un pouvoir de police qui lui donne la possibilité de faire respecter le règlement.* » Didier DEBORD précise que le pouvoir du maire est limité à la prise d'arrêté pour organiser ou interdire un certain nombre de dysfonctionnements sur l'espace public. Le commissaire reste compétent pour appliquer l'arrêté. Dans le cas précis, une mise en demeure a été effectuée par les services de la ville. La police nationale est compétente pour faire appliquer ce règlement. Le maire rencontre régulièrement le commissaire et lui fait part de tous les dysfonctionnements constatés sur l'espace public. Il n'a en revanche aucun pouvoir direct sur le commissaire de police qui détermine ses priorités en fonction des orientations qui lui sont données par le ministère de l'intérieur par l'intermédiaire du Préfet. Un habitant s'interroge sur les marges de manœuvre des ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Didier DEBORD explique que les ASVP ont des pouvoirs limités car statutairement, ils ne relèvent pas de la catégorie d'emploi de la police. Ils ont pour mission de faire

respecter le stationnement dans les zones où celui-ci est réglementé et de s'assurer que le stationnement payant est bien acquitté mais ils ne sont juridiquement pas habilités à intervenir en cas de voitures mal garées sur l'espace public. Les textes déterminent précisément les missions des ASVP et de la police et les missions des ASVP sont limitées.

- **Point 21** : un habitant signale la présence de rats. Aussi, il regrette que les locataires de l'immeuble La Sablière utilisent les bacs des cantonniers et les trottoirs situés à proximité plutôt que le local réservé aux poubelles dans l'immeuble pour déposer leurs ordures. « *N'est-il pas envisageable de faire du repérage d'identité pour intervenir auprès des personnes responsables de ce dysfonctionnement ? Et pourquoi pas par voie judiciaire, ce qui est plus rapide et plus efficace !* » Didier DEBORD reconnaît que ce type de dysfonctionnement pèse sur la vie quotidienne des habitants. Il précise que les agents municipaux responsables de la collecte des déchets font du repérage d'identité à partir de certains sacs de déchets très apparents sur l'espace public. La municipalité n'est en revanche pas habilitée à dresser des procès verbaux dans cette situation et les procédures juridiques pour y mettre un terme sont longues et lourdes. En effet, dans ce type de situation, la Ville est obligée de saisir le procureur de la République qui évalue l'opportunité ou non d'ouvrir une procédure. Si en effet le procureur statue sur l'ouverture d'une procédure, la personne mise en cause comparait devant le tribunal. Mais le procureur doit également statuer sur des questions beaucoup plus graves et ces problèmes d'hygiène publique ne sont pas jugés prioritaires. L'Etat mène actuellement une réflexion sur ces questions car ces petits dysfonctionnements qui pèsent pourtant de manière importante sur le quotidien ne trouvent pas de réponse et de sanctions en raison de la lourdeur des procédures. « *Cela peut apparaître comme une inaction de la municipalité, conclut Didier DEBORD, mais en réalité, elles sont très compliquées à traiter.* » Habiba BENADDI-BIGDADE précise qu'un bac supplémentaire a été mis sur l'espace public dans l'attente d'une solution plus efficace. Un courrier avait déjà été envoyé à tous les locataires de l'immeuble par La Sablière, à la demande de la Ville, pour les sensibiliser sur la nécessité d'utiliser le local à poubelles.
- **Point 22** : un habitant signale que la situation est de plus en plus catastrophique.
- **Point 26** : « *Le banc vient d'être installé !* », précise un habitant.
- **Point 28** : Madame FERCHICHI, responsable gestion du Patrimoine LOGIREP, distribue au conseil de quartier le rapport de l'état sanitaire du sol qui indique qu'il n'y a pas de pollution sur le terrain concerné.
- **Point 38** : un habitant, à l'initiative de cette demande, précise que ce point a été relayé et traité très rapidement par les services de la ville. En revanche, l'espace devait être clôturé par l'EPADESA, ce qui, à ce jour, n'est toujours pas fait.

Une habitante, qui se présente comme militante UMP, intervient : « *j'ai écouté tout ce qui a été dit depuis le début de cette réunion. Je suis surprise par le manque de volontarisme de la municipalité sur tous les points abordés qui touchent au cadre de vie, et qui sont essentiels au bien-vivre dans une ville.* » Didier DEBORD rappelle que les conseils de quartier se réunissent aussi dans le but de faire avancer les choses. De nombreux points ont été d'ailleurs traités. « *Nous ne sommes pas là pour juger ou caricaturer les propos des uns et des autres, précise-t-il. Nous nous efforçons au quotidien, avec les services qui travaillent sur le terrain, de résoudre les problèmes que nous constatons ou qui nous sont soumis par courrier ou dans les instances de concertation. Notre objectif est de satisfaire les demandes que vous nous soumettez à juste titre tout en instaurant avec vous un échange constructif pour que chacun comprenne et mesure les difficultés que nous rencontrons pour résoudre certaines problématiques. Certaines ne dépendent pas seulement de nous mais aussi des bailleurs ou d'autres institutions, comme le conseil général par exemple. Nous n'avons pas tous les mêmes approches et la solution demeure parfois dans la recherche de compromis. Nous devons être à l'écoute des contraintes des uns et des autres pour construire collectivement.* » Habiba BENADDI-BIGDADE reprend la parole : « *La démarche que nous menons autour des questions liées au cadre de vie prouve, au contraire, notre volontarisme. Je suis intransigeante dans le suivi des réclamations. Toute demande est traitée, qu'elle relève de la responsabilité de la Ville ou d'un bailleur ou d'une autre institution. Le traitement de certaines demandes est parfois plus complexe que d'autres. Mais aucun point ne sort du tableau de suivi tant qu'il n'a pas obtenu de réponse.* »

De nouvelles questions sont soulevées par les habitants :

Un habitant intervient : « *j'ai une solution à vous proposer pour améliorer la circulation sur l'avenue de la Commune de Paris, qui supporte un trafic important. Il suffirait de supprimer trois feux tricolores à mon sens inutiles pour fluidifier la circulation.* » Didier DEBORD rappelle que l'avenue de la Commune de Paris se situe dans un secteur en pleine évolution avec la construction de logements sur le secteur Hoche et la mutation du secteur Rouget de Lisle. « *J'ai pris note de votre proposition, l'avenue sera amenée à évoluer elle aussi dans les prochaines années, dans la continuité des mutations du secteur.* »

Habiba BENADDI-BIGDADE propose de traiter le deuxième point de l'ordre du jour qui porte sur la gestion de l'espace public. Elle invite Jean GRILLOT, directeur des services de l'infrastructure, et Catherine KLEIN, directrice

des services de l'environnement, à présenter les orientations et actions de la Ville en matière de propreté, voirie, espaces verts et déchets urbains.

## 2. La gestion de l'espace public

Le powerpoint présenté en conseil de quartier est disponible sur le site de la ville :

<http://www.nanterre.fr/Citoyens/Lesquartiers/Cheminile/Conseil+de+quartier/Les+comptes+rendus.htm>

Didier DEBORD conclut la présentation par une information sur le nouveau mode de gouvernance lié à l'appartenance à la Communauté d'agglomération du Mont Valérien (CAMV). Il rappelle qu'à la suite d'une importante concertation publique, le conseil municipal du 29 juin 2010 a adopté le principe d'adhésion à la CAMV, aux côtés des villes de Rueil-Malmaison et de Suresnes. Cette adhésion de la ville de Nanterre est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Concernant l'espace public, les compétences transférées à la CAMV sont la collecte et le traitement des déchets ; l'aménagement et l'entretien de la voirie ; et l'éclairage public (sauf illuminations festives). Le fonctionnement des services et prestations est territorialisé, ce qui signifie que les moyens humains et financiers dédiés aux missions concernées restent les mêmes qu'antérieurement pour chacune des villes. Chaque commune reste donc maître des interventions sur son territoire. Sur le plan budgétaire, Didier DEBORD précise que le coût de la collecte et du traitement des déchets a doublé ces dernières années en raison de la mise aux normes des équipements publics liée à la loi sur le Grenelle de l'environnement, et ce dans toutes les collectivités. Des augmentations sensibles des coûts de collecte (hausse du coût des matières premières et du carburant) et de traitement (mises aux normes et création de nouvelles installations au SYCTOM) sont également à prévoir pour les années futures.

- *Un habitant : « Quelles sont les missions des cantonniers ? »* Leur rôle est de balayer les trottoirs et les caniveaux.
- *Un habitant : « Les jeux situés sur l'A86 sont très sales »* La rénovation de cette aire de jeux a été proposée dans le cadre du programme ordinaire de travaux 2012 et si elle est retenue, elle sera soumise au vote du conseil municipal en mars 2012.
- *Barbara FEAUGAS intervient : « Merci pour cet exposé et cette synthèse. Je souhaite attirer votre attention sur les dépôts sauvages qui restent importants dans le quartier. Des locaux à poubelles ont été mis à disposition des locataires de la cité Zilina mais il y a toujours autant de dépôts sauvages aux alentours. On trouve des seringues sur le parc situé au-dessus de l'A86. Votre présentation met bien en lumière toute la technicité, le personnel, et les coûts déployés mais sur le terrain, cela ne se voit pas. »* Didier DEBORD répond : *« En tant que conseillère municipale, tu connais les pouvoirs de la collectivité et tu n'es pas sans savoir qu'ils sont limités. Le maire a, à la fois, une autorité conférée par le code des collectivités locales et une autorité morale face à ces dysfonctionnements. Mais il n'a pas de pouvoir de police. La question des relations avec les bailleurs est essentielle. La Ville initie des partenariats et signe des conventions avec eux. Il n'est pas question que les bailleurs déchargent leurs responsabilités sur la Ville. Les locataires paient un loyer, des charges pour que ces derniers leur assurent l'entretien des espaces communs. Chacun doit prendre ses responsabilités et nous sommes fermes avec les bailleurs. Ces derniers sont demandeurs de venir construire à Nanterre. Les conventions que nous signons avec eux stipulent que la Ville n'acceptera pas de nouvelles constructions sur le territoire si le patrimoine déjà existant n'est pas entretenu. Parfois, nous nous substituons même à eux en finançant sur leur patrimoine des aires de jeux par exemple. En contrepartie, nous leur demandons de prendre leurs responsabilités en matière d'entretien de leur patrimoine. »*
- *Une habitante : « Je ne suis pas motorisée. La dernière fois que j'ai souhaité aller à la déchetterie, un ami qui a un fourgon Mercedes m'a proposé de m'y accompagner. Alors qu'a priori la déchetterie est accessible et gratuite pour les Nanterriens, il n'a pas eu le droit de passer car son véhicule était trop haut ! »* La déchetterie est limitée aux particuliers. La loi sur le Grenelle de l'environnement impose aux entreprises de faire recycler et traiter leurs déchets en dehors de ces lieux spécialisés. Le SYCTOM, qui gère la déchetterie, a donc pris la décision de limiter les accès. L'accès des camionnettes n'est à ce titre pas autorisé. Les encombrants passent en revanche une fois par mois et peut constituer une solution à votre situation. *« Aussi, reprend Didier DEBORD, depuis la mise en application de cette loi, on constate une recrudescence de dépôts sauvages du fait d'entreprises qui, ne pouvant plus accéder à la déchetterie, font le choix de laisser leurs dépôts sur la voie publique. »*
- *Madame GESLAIN, présidente de l'amicale des locataires Acacias : « Je souhaite que la demande de ravalement des tours LOGIREP, qui n'a pas été fait depuis 1993, soit inscrit dans le tableau de suivi cadre de vie. »*
- *Un habitant : « Il y a beaucoup d'activités illicites à l'angle des rues Zilina et Chasse. J'ai contacté le commissariat mais ils ne sont pas intervenus. Ne peut-on pas forcer la police à intervenir ? »*

- Un habitant : « *Sur le chantier situé entre le boulevard de la Seine et la rue des Prés, il y a des rats. Le site est très sale.* » Dans les milieux urbains denses, il y a toujours présence de nuisibles. Ce phénomène est accentué par les chantiers de travaux qui les font remonter à la surface. La Ville fait régulièrement des campagnes pour y remédier. « *Je vais relayer votre remarque au service hygiène pour qu'un passage supplémentaire soit effectué sur le site.* », conclut Didier DEBORD.
- Un habitant : « *Les trottoirs de la rue du Progrès côté pair ne font que 50 cm. La circulation piétonne est donc impossible. Aussi, les automobilistes se garent devant notre bateau et nous ne pouvons pas sortir de chez nous avec des poussettes.* »
- Sur la question du civisme, un habitant signale que le mini-bus a subi des jets de pierre la semaine dernière. Un autre signale qu'il manque un arrêt rue de Saint-Cloud. Didier DEBORD rappelle que le nouveau fonctionnement du p'tit bus est récent et est en cours d'expérimentation. « *Il est prématuré de décider de la création d'arrêts supplémentaires, qui sont par ailleurs fixés avec le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF). Un point sera fait après un an de fonctionnement.* »
- Un habitant déplore la fermeture permanente des pavillons situés dans le parc départemental du Chemin de l'Ile. « *Le parc devait initialement être animé, il manque d'activités* », explique-t-il. Habiba BENADDI-BIGDADE rappelle que la fête de quartier se déroule dans le parc départemental depuis deux ans. « *Nous allons nous rapprocher du Conseil général pour savoir où en est le projet de guinguette restaurant qui devait se faire dans les pavillons du parc* », ajoute-t-elle.
- Un habitant : « *Pourquoi n'envisagez-vous pas la mise en place d'une police municipale ou de proximité pour avoir davantage de pouvoir sur les questions de gestion de la vie quotidienne, et notamment de propreté de l'espace public. Il y a des villes où cela marche très bien.* » Didier DEBORD répond : « *je ne considère pas pour ma part que Nanterre soit une ville pouvant être qualifiée de « sale », même si certains dysfonctionnements persistent. Je suis d'accord sur le fait que la police doit être dans la proximité et présente sur le territoire. Il y avait une police de proximité il y a quelques années présente dans le quartier, implantée dans le local rue de la Chasse. La Ville avait alors donné des moyens à la police nationale pour mettre en place une police de proximité et avait accepté de reprendre un certain nombre de missions de la police pour que celle-ci en soit déchargée et dégage du temps pour une présence plus accrue sur le territoire. Nous avons ainsi pris à notre charge notamment les cartes d'identité, les passeports et l'enlèvement des véhicules. Mais cela a été suivi d'une réduction des moyens accordés à Nanterre par l'Etat en matière de police. Pour ma part, je pense que la Ville ne doit pas se substituer aux missions de la police nationale.* » Hassan HMANI intervient : « *Nous devons rester réalistes. Des moyens sont incontestablement mis en œuvre par la municipalité en matière de propreté. Cependant, quelque soient les moyens que la Ville mettra et quelque soient les attentes des habitants, le problème ne sera pas résolu sans une prise de conscience citoyenne en matière de civisme. La Ville a des responsabilités. Mais la responsabilisation doit être collective.* »

Habiba BENADDI-BIGDADE conclut : « *la question de la sécurité se pose au niveau national. Il serait réducteur d'avancer que la mise en place de la police municipale soit la solution aux problèmes qui se posent. A l'échelle du quartier, nous souhaitons mener une réflexion et des actions pour sensibiliser les habitants au civisme et au bien vivre ensemble. Nous avons amorcé cette démarche avec le travail mené dans le cadre du conseil de quartier dédié aux enfants en 2010. L'objectif était aussi d'amener les enfants à être acteurs de leur quartier et conscients des problématiques qui se posent. Nous créons des espaces de dialogue avec les habitants pour avancer collectivement. Le conseil de quartier dédié aux questions de sécurité, en présence de l'adjoint au maire en charge de cette délégation et le commissaire de Nanterre a mobilisé beaucoup de monde en février 2010 et a permis des échanges constructifs.* »

Elle remercie l'ensemble des personnes présentes et invite toute personne volontaire à participer aux ateliers de travail sur le cadre de vie.

Une habitante conclut sur une note positive : « *Je souhaite pour ma part féliciter l'équipe du conseil de quartier qui fait un travail remarquable pour faire avancer les choses et améliorer le cadre de vie de notre quartier.* »

**Prochain atelier cadre de vie :**  
**Mercredi 14 décembre 2011 à 19h à la Maison du Chemin de l'Ile**